

Stéphane Krebs

Un nouveau président pour la FPV et le CP

Le 1^{er} juillet prochain, M. Stéphane Krebs reprendra la présidence de la Fédération patronale vaudoise et du Centre Patronal. Titulaire d'une maîtrise fédérale en horticulture paysagère, il dirige l'entreprise Krebs Paysagistes SA, à Blonay, qui occupe vingt-cinq collaborateurs.

Propos recueillis par Sophie Paschoud // Photo Philippe Gétaz

La présidence de la FPV et du CP ne constitue pas votre première expérience dans le monde des associations professionnelles. Quel est votre parcours?

Mes collègues horticulteurs et paysagistes vaudois m'ont accordé leur confiance afin de promouvoir nos professions et défendre nos intérêts en me nommant à la présidence de JardinSuisse – Vaud de 2008 à 2017. Parallèlement, j'ai enseigné aux formations professionnelles supérieures de B+F et M+F de 2005 à 2020. Actuellement, c'est avec beaucoup de considération que je contribue à la formation des directeurs ES de travaux du bâtiment à Sion et à Yverdon. D'un point de vue plus régional, le comité de Promove, la promotion économique Riviera-Lavaux, m'a désigné président depuis 2015 jusqu'au 2 juin dernier, date de son assemblée générale où je ne me suis pas représenté dans ma fonction. Depuis 2015, j'ai également le plaisir d'avoir intégré le comité et le bureau de la Fédération patronale vaudoise. Chacun de ces mandats s'est révélé riche en enseignements constructifs, en expériences positives et heureuses en relations humaines.

De nombreuses entreprises ne voient pas l'intérêt d'adhérer à une association professionnelle ou interprofessionnelle. Que leur répondez-vous?

Chacune de mes expériences a démontré qu'ensemble les entreprises se révélaient bien plus fortes, qu'elles se portaient chacune mieux et dépassaient les objectifs qu'elles s'étaient fixés. Il est également certain que les sociétés membres de leur association professionnelle possèdent de nombreux avantages concurrentiels, notamment en matière de défense de leurs valeurs et de leurs intérêts, de connaissance du droit du travail, de formations de base et continues, de techniques professionnelles, de renseignements stratégiques, d'informations et de réseautage.

De plus, les besoins, les nécessités et les réalités des entreprises affiliées à leurs associations professionnelles sont mieux pris en compte par les autorités et le monde politique.

Peut-on affirmer que cela s'est révélé particulièrement vrai en cette période de crise Covid?

Absolument! La Fédération patronale vaudoise s'est engagée avec détermination dans la défense des intérêts tant de ses membres et de ses associations professionnelles que de leurs collaboratrices et collaborateurs. Il peut également être utile de relever que cela a déjà été le cas plusieurs semaines avant l'annonce du premier confinement en mars 2020. Dans ce cadre, je relève tout spécialement les pléiades d'avis, de conseils et de recommandations communiquées aux entreprises membres et aux associations en vue de les accompagner dans la terrible épreuve qu'elles traversent depuis quinze mois. Parmi celles-ci, je citerais en particulier la myriade de marches à suivre, notamment en vue de l'établissement de plans de protections tenant compte des spécificités des différents métiers, ainsi que de l'obtention des RHT, des APG, des crédits Covid et des cas de rigueur, qu'il a été nécessaire d'adapter à chaque nouvelle annonce de modifications des conditions-cadres.

Je note aussi les séances, nombreuses, tenues avec des magistrats et des représentants de l'administration, les prises de position écrites, les interventions dans les médias afin de porter les préoccupations des entreprises. Sur le plan fédéral, de fréquentes interactions proactives se déroulent aussi avec les autorités.

Enfin, il a fallu déployer des efforts très particuliers en faveur d'associations dont les membres se retrouvaient boudés par cette crise, soit de manière directe par le Covid, soit indirectement par les mesures imposées par les autorités sanitaires et politiques. Cela a par exemple été le cas dans le domaine des EMS, des pharmacies, ainsi que des expositions et de l'événementiel.

«Toute présidence implique à mes yeux trois actions fondamentales: servir, fédérer et prévoir.»

Parmi vos activités figure celle d'auteur. De quoi parlent vos ouvrages et à quel public sont-ils destinés?

Mon éditeur m'a fait l'honneur de publier deux livres. Le premier, intitulé *Jardins – Guide d'inspiration paysagère*, évoque l'évolution des différentes tendances de jardins au fil de l'humanité et les règles de l'art y relatives. Il s'adresse aux amateurs de jardins et de belle ouvrage. Le second, *Les bienfaits magiques des arbres*, révèle, à un large panel de lecteurs, le fabuleux univers de nos amis les arbres, ainsi que leurs savoirs et destinée millénaires.

Les ouvrages de Stéphane Krebs aux éditions Favre



Jardins – Guide d'inspiration paysagère, Lausanne, 2016.



Les bienfaits magiques des arbres, Lausanne, 2018.

Comment envisagez-vous le rôle spécifique du président d'une grande association interprofessionnelle?

Toute présidence implique à mes yeux trois actions fondamentales: servir, fédérer et prévoir.

Vous êtes aussi un fervent défenseur de la formation professionnelle duale. Quels sont, selon vous, ses principaux atouts?

L'insertion des nouvelles générations au sein de notre société civile, grâce au monde du travail et à la formation professionnelle, est une évidence reconnue et une mission de chaque instant pour toute entreprise socialement responsable. De plus, cette expérience acquise en apprentissage sur le terrain, en situation réelle, face à de véritables problèmes à résoudre en présence de la clientèle, revêt à l'heure actuelle une importance cruciale lors du recrutement de nouveaux collaborateurs. Il ne faut également pas oublier que nous devons

former des générations de professionnels aguerris afin d'assurer la pérennité de nos entreprises et de notre propre succession.

Vous avez le grade de colonel au sein de l'armée suisse. Que souhaiteriez-vous dire aux employeurs qui voient d'un mauvais œil les absences de collaborateurs pour cause de service militaire ?

Je les encourage à évoquer, de manière constructive, avec leurs collaborateurs les fonctions que ces derniers occupent au sein de l'armée, les tâches qu'ils doivent remplir, les compétences dont ils font usage, leurs prises de responsabilités et les expériences qu'ils acquièrent. Puis qu'ils en tirent parti au sein de l'entreprise.